

REPUBLIQUE FRANÇAISE

NOUVELLE-CALÉDONIE

**SYNDICAT MIXTE DE
TRANSPORT INTERURBAIN**

COMITE SYNDICAL

N° 2018-062/SMTI

Du 4 septembre 2018

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

17 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

autorisant le Président à signer le marché public de prestations de transport pour le lot n°11 correspondant à la ligne Nouméa – Kouaoua - Nouméa avec l'entreprise SARL POARAXO représentée par M. Minel GOWE

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;

Vu la délibération n° 2008-135/APN du 20 juin 2008 relative à la participation de la province Nord au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 36-2008/APS du 27 juin 2008 relative à la participation de la province Sud au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 450 du 30 décembre 2008 du congrès de la Nouvelle-Calédonie relative à la création d'un syndicat mixte de transport interurbain ;

Vu l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;

Vu la délibération n° 2018-001/SMTI du 6 mars 2018 attestant la nomination des délégués titulaires et suppléants du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain ;

Vu la délibération n° 2018-002/SMTI du 6 mars 2018 modifiant la délibération n° 2017-070/SMTI du 14 novembre 2017 désignant le président et les délégués titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et de la commission technique de dépouillement du syndicat mixte de transport interurbain ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 14 août 2018 attribuant les lignes de KOUAOUA et de YATE ;

Vu les statuts du syndicat mixte de transport interurbain ;

Vu le rapport de présentation n° 2018-062/SMTI au Comité Syndical,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le comité syndical autorise le Président à signer le marché public de prestations de transport avec SARL POARAXO représentée par M. Minel GOWE avec une offre kilométrique à 126 F. CFP HT pour le marché n°2018-003/SMTI correspondant à la ligne Nouméa-Kouaoua-Nouméa pour un montant total de :

- Offre minimale : 11 907 000 Frs HT.
- Offre maximale : 14 175 000 Frs HT.

Article 2 : Le marché est conclu pour une durée de neuf (9) mois, renouvelable trois (3) fois, à compter de la date de notification du marché.

Article 3 : La dépense est imputable au chapitre 011 « Charges à caractère général » à l'article 611 « Sous-traitance générale ».

Article 4 : Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

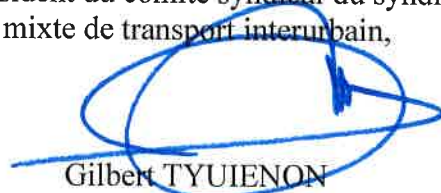
Article 5 : Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud et publiée au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le 4 septembre 2018.

Un membre,



Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

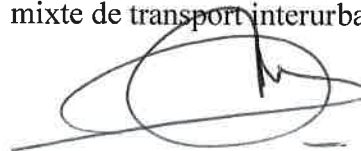


Gilbert TYUIENON

La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le
transmise pour publication au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie le **26/09/18**,

Et rendue exécutoire le **25/09/2018**

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain



Gilbert TYUIENON



Quorum :

• Membres en exercice :	6
• Membres présents :	4
• Membres représentés :	1
• Suffrages exprimés :	5
• Pour :	5
• Contre :	0
• Abstentions :	0